



Manifeste pour une refondation éthique et responsable de la viticulture

SEVE est une association nationale de vignerons se reconnaissant dans la notion d'Appellation d'Origine Contrôlée, pensée et construite par le sénateur Joseph CAPUS dès le début du XX^e siècle.

Les vignerons de SEVE s'inspirent de la pensée de cet homme qui n'eut de cesse de construire un système cohérent et capable de rendre compte de la diversité et de l'originalité des vins produits dans les grands terroirs français.

Le projet de l'Appellation d'Origine Contrôlée consacre :

- L'originalité gustative du vin.
- Une histoire et des acquis collectifs, qualifiés d'usages locaux, loyaux et constants.
- Le génie du lieu accepté jusque dans son "défaut".

Or, il est évident que, depuis la création de l'INAO, en 1935, cette vision a été balayée par une dérive industrielle de la viticulture, conduisant à une standardisation des goûts.

Aujourd'hui, les critères d'appellation excluent, au contraire, trop souvent les vins authentiques.

Les vignerons de SEVE, ne se reconnaissant pas dans ces dérives, jugent que la cohérence des AOC est en péril.

Le consommateur, lui-même, n'a plus la certitude que derrière "l'étiquette" AOC il a la garantie de trouver un vin de qualité, fruit d'une éthique de travail d'un paysan-vigneron.

La confiance du public est en passe d'être perdue. La place du vin est remise en cause dans la société.

LES VIGNERONS DE SEVE S'ENGAGENT

à toujours adapter leurs gestes à la nature changeante des millésimes,
sans chercher à les dénaturer par des techniques standardisatrices.

Dans les vignes

- A favoriser la vie naturelle du sol, à protéger les sols.
- A favoriser l'équilibre naturel des vignes dans leur biotope, sans forcer artificiellement leur production.
- A travailler avant tout préventivement au travers de la préservation des équilibres naturels et de techniques culturales adaptées.
- A préserver un encépagement et une population complexes, historiques, respectant la biodiversité des plants de vigne et une culture à densité de plantation permettant la pleine expression du terroir.
- A favoriser le retour, le développement, de la biodiversité dans les paysages viticoles.
- A favoriser une viticulture durable et solidaire, soucieuse de la santé et de l'épanouissement de ceux qui y travaillent, et de son environnement citoyen et social.

Dans les caves

- A vendanger des raisins dont la maturité porte l'identité du terroir, façonnés par le millésime.
- A favoriser l'équilibre naturel des vendanges, remettre en cause l'utilisation systématique de techniques (osmose, cryoextraction, etc.) et d'intrants (enrichissement, acidification, levurage, etc.) destinés à corriger les déséquilibres ou les défauts venant des vignes, aboutissant à une élaboration artificielle des vins.
- A limiter les intrants destinés à stabiliser le vin.

Devant le consommateur

- A soumettre à leur éthique tous leurs choix des moyens techniques de culture de la vigne et de vinification.
- A obtenir un vin sain, non pollué, expression fidèle du terroir, de la vigne, du millésime, du vigneron.
- A communiquer en toute transparence les informations concernant leur travail à la vigne et à la cave.

LES VIGNERONS DE SEVE DEMANDENT AUX POUVOIRS PUBLICS :

- De prendre les mesures nécessaires pour le rétablissement d'un "label" public d'AOC crédible et fiable, refondant les AOC sur leurs principes d'origine, avec des exigences de qualité, d'authenticité, de diversité, de responsabilité, dans une perspective de viticulture durable et solidaire.
- La remise en cause de l'utilisation systématique de la chimie de synthèse (désherbants, pesticides, etc.), la remise en cause de cette même logique dans les recherches sur les OGM ou chimères. Non seulement ces techniques ont été déployées systématiquement au mépris du principe de précaution, mais elles prétendent remplacer par des artifices humains des équilibres naturels complexes, créant en réalité des cascades de nouveaux déséquilibres et toxicités.
- Que les efforts de recherche portent désormais sur les alternatives au tout-chimique ou génétique, sur les cultures intégrées, et soient soumis à l'éthique de l'AOC refondée, pour des solutions durables dans le respect du biotope de l'humanité. Un comité d'éthique doit être créé à cet effet.

LA TERRE QUE NOUS TRAVAILLONS NE NOUS APPARTIENT PAS, NOUS L'EMPRUNTONS A NOS ENFANTS.

Les vigneronns de SEVE

**CHÂTEAU SOUTARD
33330 ST EMILION**